

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectis annonce le remboursement en actions des ORA souscrites par le FSI et Pierre Bastid pour un montant de 50 millions d'euros

Paris, le 13 février 2012 - Collectis (Alternext: ALCLS), le spécialiste français de l'ingénierie des génomes, annonce le remboursement intégral en actions des obligations remboursables en actions (ORA) émises le 3 novembre 2011 au profit du FSI et de Pierre Bastid pour un montant total de 50 millions d'euros et des intérêts afférents.

Conformément aux termes des ORA, le conseil d'administration a constaté leur remboursement automatique en un nombre total de 6.250.000 actions de la Société, par anticipation, au prix de 8 euros par action d'une valeur nominale de 0,05 euro, soit avec une prime d'émission de 7,95 euros par action. Ce remboursement est consécutif à l'atteinte d'un cours moyen de clôture de l'action, pondéré par les volumes, supérieur à 8 euros, sur une période de trois jours de bourse consécutifs. La moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société constatées entre le 1er et le 3 février 2012 s'est ainsi établie à 8,06 euros.

Le conseil d'administration, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 28 octobre 2011, a par ailleurs décidé l'émission au profit du FSI et de Pierre Bastid, à parité, d'un total de 54.660 actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de 0,05 euro l'une au prix de 7,8392 euros, soit avec une prime de 7,7892 euros par action. Cette opération représente une souscription d'un montant total de 428.490,672 euros, prime d'émission incluse. Elle permet la libération à due concurrence, par compensation de créance, des intérêts dus par la Société au FSI et à Pierre Bastid au titre des ORA.

A l'issue de ce remboursement en principal et intérêts, le nombre total de titres en circulation s'établit à 20.434.714 ; le FSI et Pierre Bastid détiennent chacun un total de 3.152.330 actions de la Société représentant environ 15,4% de son capital.

A propos du Fonds Stratégique d'Investissement

Société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et Consignations et 49 % par l'Etat, le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Pour plus d'informations : www.fonds-fsi.fr.



A propos de Pierre Bastid

Pierre Bastid est un industriel français, ancien Président de la société Converteam qu'il a racheté à Alstom en 2005 avec l'appui de fonds d'investissement, et cédé à General Electric en septembre 2011. Pierre Bastid va désormais se consacrer à des activités d'investissement, ciblant prioritairement des sociétés à fort potentiel de développement évoluant dans des secteurs d'avenir.

A propos de Collectis

Collectis améliore la qualité de vie en mettant en œuvre son expertise de l'ingénierie des génomes au service de nombreux secteurs, dont la thérapeutique humaine, la recherche biologique et l'agriculture. Collectis est cotée sur le marché Alternext de NYSE-Euronext (code : ALCLS) de Paris. Pour plus d'informations : www.collectis.com.

Note de mise en garde

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Collectis dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Collectis

Philippe Valachs
Secrétaire général
Tel : +33 (0)1 81 69 16 00
media@collectis.com

Marc Le Bozec
Directeur financier
Tel : +33 (0)1 81 69 16 00
investor@collectis.com

Calyptus

Alexis Breton / Cyril Combe
Tel: +33 (0)1 53 65 68 68
collectis@calyptus.net